



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/14

PARIS, le 10 septembre 2010
Original anglais

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

JÉRUSALEM ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 35 C/49 ET DE LA DÉCISION 184 EX/12

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 184 EX/12, par laquelle le Conseil exécutif a reporté à sa 185^e session l'examen du point concernant Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 182 EX/15.

Le document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que d'autres projets relatifs à la Vieille Ville de Jérusalem, qui sont tous financés essentiellement par des contributions volontaires extrabudgétaires.

Le rapport de la Directrice générale sur la mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 184 EX/5 (IV) relatives à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem est présenté dans le document 185 EX/5.

I. Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem

1. La première phase du Plan d'action financé par le Gouvernement italien est désormais achevée. L'UNESCO étudie la possibilité d'utiliser certains fonds restants pour financer un projet de conservation et de formation récemment retenu – la restauration des façades du complexe d'Al Saha – qui doit être mené à bien avec les services techniques de la Custodie de Terre Sainte (franciscaine). Un volet formation, essentiel pour améliorer les compétences en matière de conservation du personnel local, devrait être inclus dans le projet et permettre de tester le Manuel de restauration réalisé dans le cadre du Plan d'action.

2. Le projet de conservation de l'église Saint-Jean Baptiste, financé par la Fondation Leventis de Chypre, a démarré en juillet 2009, avec une étude architecturale menée par les experts sélectionnés. Les experts et le patriarche grec-orthodoxe ont convenu qu'une phase additionnelle de recherches archéologiques et de relevés hygrométriques ciblés était nécessaire pour achever la préparation détaillée des travaux de restauration dans les six prochains mois.

II. Autres projets

3. Le projet de création d'un Institut de la préservation du patrimoine architectural à Jérusalem, financé par la Commission européenne et mis en œuvre en partenariat avec la Welfare Association, entre dans sa dernière phase. La Welfare Association a notamment organisé deux courts ateliers de formation intensive supplémentaires, ainsi qu'un stage de formation de longue durée, sur la base du programme élaboré par l'ICCROM ; préparé la publication de deux ouvrages et manuels de formation ; et mis en place une base de données, une bibliothèque technique et un site Web pour le projet. Elle a également organisé des séances de sensibilisation. Une troisième réunion du Comité directeur s'est tenue au Siège de l'UNESCO en mai 2010 pour faire le point sur les progrès accomplis et convenir des activités à mettre en œuvre lors de la dernière phase du projet.

4. Suite à l'établissement d'un Centre pour la restauration des manuscrits islamiques, situé dans la Madrasa Al-Ashrafiyyah, à l'intérieur du Haram al-Sharif, un projet de renforcement des capacités, financé au titre du Programme ordinaire de l'Organisation (190 000 dollars des États-Unis), a été mis au point pour former le personnel nouveau et existant à la restauration du papier et aux méthodes d'inventaire électronique, de manière à assurer la conservation à long terme de cette collection de manuscrits et autres documents historiques d'une valeur inestimable, qui se trouve dans un état de dégradation avancée. À cet égard, des stages de formation spécialement adaptés au cours desquels des experts internationaux traitent de la restauration et de la conservation du papier, ainsi que des techniques de documentation et du renforcement des méthodes de gestion et d'administration, sont organisés au Centre. Des stages sont également mis sur pied dans des laboratoires de restauration de l'étranger, afin de tisser des réseaux de soutien professionnel avec des centres de conservation reconnus. Le restaurateur permanent du Centre a participé à un stage de formation au Laboratoire de restauration du papier de Zoopigi (Chypre) en novembre 2009. Le premier stage de formation pour débutants a eu lieu à Jérusalem en février-mars 2010, et en avril 2010, le Ministère jordanien du Waqf et des affaires islamiques a informé l'UNESCO qu'il octroyait une allocation de 90 000 dollars des États-Unis pour financer, pendant 18 mois, les salaires de cinq nouveaux membres du personnel, dont quatre stagiaires. Un deuxième stage de formation pour débutants a ensuite été organisé en juin 2010 et un troisième est prévu en septembre 2010.

5. L'extension du projet « Sauvegarde, rénovation et revitalisation du Musée islamique du Haram al-Sharif et de sa collection », financé par le Royaume d'Arabie saoudite (1 130 000 dollars des États-Unis), qui a été lancé en 2009, avance, et quatre personnes ont été recrutées à titre permanent pour le musée par les autorités jordaniennes. Ces nouvelles recrues devraient prendre leurs fonctions au musée dès que possible, les autorisations nécessaires en matière de sécurité et d'emploi leur ayant été délivrées par la Jordanie en juin 2010. Par ailleurs, l'UNESCO a engagé, en juin 2010, un coordonateur local pour aider à mettre en œuvre et coordonner le programme de

formation du personnel, ainsi qu'à traiter tous les aspects logistiques du projet. Des experts ont été chargés d'évaluer les besoins en matière d'inventaire des collections, notamment en ce qui concerne la gestion des données. Par ailleurs, des muséologues et des responsables de la planification des expositions ont été informés des besoins du musée et devraient être engagés dans les six prochains mois.

6. À la 184^e session du Conseil exécutif, un projet de décision (184 EX/PX/DR.2) a été présenté par l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, l'Égypte, le Koweït, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la République bolivarienne du Venezuela, le Sénégal, la Tunisie et le Viet Nam. Après que des efforts considérables eurent été déployés pour parvenir à un consensus, le Conseil exécutif a adopté la décision 184 EX/12, à laquelle a été joint le projet de décision initial et par laquelle l'examen de ce point de l'ordre du jour a été reporté à la 185^e session.

7. À sa 34^e session (25 juillet – 3 août 2010, Brasilia, Brésil), le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision 34 COM 7A.20 par laquelle il a encouragé *la Directrice générale à prendre les mesures nécessaires, en consultation et en collaboration avec les parties concernées, pour relancer et redynamiser la mise en œuvre des objectifs à court, moyen et long termes définis dans le Plan d'action, notamment les activités de formation et les activités éducatives et culturelles, ainsi que la préservation des sites et monuments de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts tels qu'inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.*

8. Le Comité a également demandé qu'*une mission commune Centre du patrimoine mondial/ICCROM/ICOMOS de suivi réactif des sites, conformément aux Orientations, soit chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action et de donner son avis à ce sujet, ainsi que de définir, en coopération et en consultation avec les parties concernées, les modalités et mécanismes opérationnels et financiers appropriés pour renforcer la coopération technique avec toutes les parties concernées dans le cadre du Plan d'action.*

9. Les préparatifs sont en cours en vue de dépêcher cette première mission.